

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 62

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. Delaporte, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 43

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer cet article 43 qui fixe l'ONDAM pour 2024.

Alors que l'inflation atteindrait 2,6% en 2024 selon le Gouvernement, l'ONDAM « réel » serait de +0,3% (de +0,6% en retirant les dépenses de crise Covid-19) ; loin des 3,2% vantée dans la communication du Gouvernement.

Les fédérations professionnelles et collectifs de personnels ont dénoncé cet ONDAM insuffisant.

Ainsi de la FHF dans un communiqué : « la FHF estime que l'ONDAM 2024 devra évoluer de 5,1 Md€ :

- 2,7 Md€ au titre de l'évolution de base de 2,6%,
- 0,8 Md€ au titre des mesures de soutien au pouvoir d'achat,
- 1,6 Md€ au titre des mesures de revalorisation des sujétions.

Soit un taux d'évolution de 4,94% par rapport au niveau de l'ONDAM 2023 reconductible rectifié.».

Nous proposons donc la suppression de cet article.